

Liste des pièces à joindre

L'exploitation d'un centre de formation des enseignants à la conduite automobile (exploitation des établissements assurant à titre onéreux la formation des candidats aux titres ou diplômes exigés pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière)

Toute personne désirant exploiter un établissement d'enseignement, doit adresser :

1) le formulaire de demande joint en ANNEXE dûment complété à l'adresse suivante :

**DEAL GUADELOUPE
TMES/Pôle Education Routière
Saint-Phy - BP 54
97102 – BASSE-TERRE.**

Pour le demandeur :

2) une photographie d'identité récente (à coller sur le recto de l'annexe 1) ;

3) une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité (recto verso).

S'il est étranger, n'appartenant pas à un Etat de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen, une pièce d'identité accompagnée, le cas échéant, d'un titre de séjour attestant de la régularité de son séjour ;

4) un justificatif de domicile récent ;

5) une photocopie d'un justificatif de la capacité à gérer un centre de formation des enseignants de la conduite :

- soit d'un diplôme d'État ou d'un titre ou diplôme visé ou homologué de l'enseignement supérieur ou technologique d'un niveau égal ou supérieur au niveau III sanctionnant une formation juridique, économique, comptable ou commerciale ou d'un diplôme étranger d'un niveau comparable ;

- soit du certificat de qualification professionnelle de la branche professionnelle des services de l'automobile reconnu par arrêté du ministre chargé de la sécurité routière ;

- soit d'une qualification professionnelle satisfaisant aux conditions définies à l'article R. 213-2-1 ;

6) la justification de la contribution économique territoriale ou, à défaut, une déclaration d'inscription à l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales

Si le demandeur est le représentant d'une personne morale :

7) une photocopie d'un exemplaire des statuts enregistrés ;

8) un extrait de la délibération le désignant en tant que représentant légal ;

9) un justificatif de la publicité légale ;

Pour le directeur pédagogique :

10) une photocopie de l'engagement contractuel entre le centre de formation et le directeur pédagogique chargé d'organiser et d'encadrer les formations dispensées dans l'établissement (sauf si le demandeur est aussi le directeur pédagogique) ;

11) une photocopie de son diplôme du BAFM signé (brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur)

12) une photocopie de son autorisation d'enseigner la conduite des véhicules à moteur de la catégorie B encours de validité ;

13) une attestation sur l'honneur, datée et signée par le demandeur et le directeur pédagogique, certifiant que ce dernier n'exerce pas cette fonction dans un autre établissement.

Pour les moyens de l'établissement :

14) Pour justifier que le local est un ERP de 5ème catégorie :

- soit le local a été visité/étudié par la commission de sécurité :

→ fournir une copie du procès-verbal de la commission de sécurité délivré au moment du permis de construire ou de l'autorisation de travaux

- soit le local n'a pas fait l'objet d'une visite/étude de la commission de sécurité :

→ fournir le récépissé de dépôt à la mairie d'une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un ERP (cerfa n°13824*02)

- si le local n'a pas été visité/étudié par la commission et n'a pas fait l'objet d'une modification/aménagement :

→ fournir une déclaration sur l'honneur de l'exploitant, attestant qu'aucune modification/ aménagement n'a été réalisé

Attention : toute modification substantielle d'un ERP doit faire l'objet d'une autorisation par le maire et d'une validation par la commission de sécurité compétente

15) une déclaration sur l'honneur attestant que le local est en conformité vis-à-vis des règles d'accessibilité (article R 111.19.33 du code de la construction et de l'habitation), datée et signée

16) une photocopie du titre de propriété, du bail de location du local d'activité ou de la convention de mise à disposition des locaux ;

17) une attestation d'assurance de responsabilité civile garantissant les personnes fréquentant l'établissement contre les risques qui peuvent être encourus du fait de l'enseignement reçu ;

18) un plan normé, et un descriptif précis du local d'activité :

avec superficie et dimensions de chaque pièce (largeur, longueur);

avec la disposition des pièces (entrée principale, toilettes, rez-de-chaussée ou étage, entrée indépendante de toute activité) ;

avec les dimensions des portes à respecter (largeur de porte 0,90 m et passage utile 0,83 m).

19) des photographies récentes (façade, vitrine, salle d'accueil, salle de cours ...) ;

→ Véhicules

20) une photocopie de la justification de la propriété (certificat d'immatriculation ou bon de commande + lettre d'engagement à fournir les photocopies du certificat d'immatriculation dans un délai maximum d'un mois après l'obtention de l'agrément) ou de la location ou de la mise à disposition des véhicules destinés à l'enseignement de chaque véhicule d'enseignement ;

21) une photocopie des attestations d'assurance de chaque véhicule d'enseignement précisant que le ou les véhicules font l'objet d'une police d'assurance couvrant les dommages pouvant être causés aux tiers ainsi qu'aux personnes se trouvant à l'intérieur du véhicule dans les conditions prévues par l'article L. 211-1 du code des assurances.

NB : Par dérogation, les moyens peuvent être mis en commun par plusieurs exploitants déjà titulaires d'un agrément. Dans ce cas, vous devez remplir une convention de mise en commun des moyens.

Pour les formateurs :

22) une photocopie recto verso de l'autorisation d'enseigner valable pour la ou les catégories de formation dispensées dans l'établissement, signée et en cours de validité, de chacun des formateurs attachés à l'établissement :

23) une photocopie de leur diplôme, pour les enseignants titulaires du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur (BAFM) du brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière (BEPECASER) ou d'un diplôme équivalent

Pour la formation :

24) une attestation sur l'honneur à établir une formation en cohérence avec les programmes de formation réglementaires mentionnés aux articles L. 213-4 et R. 213-4 du code de la route ainsi qu'aux annexes III, V et VII de l'arrêté du 3 mai 2010 relatif aux conditions d'exercice de la profession d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière ou les programmes figurant aux annexes 1, 2 et 3 de l'arrêté du 12 avril 2016 relatif à l'exploitation des établissements assurant à titre onéreux la formation des candidats aux titres ou diplômes exigés pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière pour le titre professionnel.

* * * *

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE

ANNEXE 1

CENTRE DE FORMATION DES ENSEIGNANTS DE LA CONDUITE

Arrêté du 12 avril 2016 relatif à l'exploitation des établissements assurant à titre onéreux la formation des candidats aux titres ou diplômes exigés pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière

Création d'un établissement

Renouvellement d'un établissement (pas de photo)

**COLLER
ICI
VOTRE
PHOTO**

Identité de l'établissement

Nom ou raison sociale :

Statut juridique : SARL, à titre personnel, Autres.....N° de SIRET/ SIREN :

Adresse du local d'enseignement :

Code postal : Commune

Téléphone fixe : Courriel de l'établissement :@

Identité de l'exploitant :

Nom de naissance : Prénom(s) :

Nom d'usage (s'il y a lieu) :

Date de naissance : Ville de naissance : (.....)

Adresse personnelle : Code postal :

Commune :

Numéro de téléphone. Courriel@

Membre(s) de la société :

Nom	Prénoms	Date de naissance	Lieu de naissance	Fonction (gérant, co-gérant, associé...)
				Exploitant
				Associé...
				Directeur pédagogique...

Capacité à gérer le centre de formation :

diplôme d'État ou d'un titre ou diplôme visé ou homologué de l'enseignement supérieur ou technologique d'un niveau égal ou supérieur au niveau III sanctionnant une formation juridique, économique, comptable ou commerciale ou d'un diplôme étranger d'un niveau comparable, obtenu le

ou

certificat de qualification professionnelle de la branche professionnelle des services de l'automobile reconnu par arrêté du ministre chargé de la sécurité routière, obtenu le

ou

qualification professionnelle satisfaisant aux conditions définies à l'article R. 213-2-1, obtenue le :

Moyens de l'établissement :

Local :

Superficie du local :M²

L'établissement répond aux normes d'hygiène, de sécurité et d'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et dispose :

- 1- d'un accès indépendant de toute activité ;
- 2- d'une salle d'accueil ;
- 3- d'une salle de cours.

La ou les salles de cours peuvent être situées à une adresse différente de la salle d'accueil, dans le même département, dans ce cas précisez toutes les adresses exactes pour chaque salle.

Salle N° 1.....

Salle N°2.....

Convention de mise en commun :

- NON OUI (à fournir avec le dossier)

Pour les créations : aucune publicité (affiche, web...) ne doit être réalisée avant l'obtention du numéro d'agrément.

Formateurs

Nombre total d'enseignants (y compris l'exploitant le cas échéant) :

Nom et Prénoms du formateur	Discipline(s) enseignée(s) TP – 2R - GL	N° autorisation d'enseigner	Type de diplôme (BAFM-BEPECASER-équivalence)

Véhicules

<u>Catégories</u>	<u>Nombre de véhicules</u>	<u>N° immatriculation</u> (joindre carte grise +assurance)
AM		
A1		
A2		
A		
B		
B AUTOMATIQUE		

J'ai l'honneur de solliciter :

O la **délivrance** d'un agrément pour l'exploitation d'un établissement assurant à titre onéreux la formation des candidats aux titres ou diplômes exigés pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière, en application de l'arrêté du 12 avril 2016 associé

O le **renouvellement** d'un agrément pour l'exploitation d'un établissement assurant à titre onéreux la formation des candidats aux titres ou diplômes exigés pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière, en application de l'arrêté du 12 avril 2016 associé

Je suis informé (e) :

1- que le préfet complète le dossier d'agrément par un extrait du casier judiciaire n° 2 du demandeur, afin de vérifier que je n'ai fait l'objet d'aucune des condamnations mentionnées aux articles L. 213-3 et R. 212-4 du code de la route;

2- qu'une fois mon agrément délivré, celui-ci peut être suspendu ou retiré si je ne respecte pas les obligations qui m'incombent.

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent formulaire et m'engage à signaler immédiatement tout changement concernant ma situation.

Je m'engage à signaler toute modification qui pourrait intervenir dans mon établissement dans les cinq ans à compter de la date d'agrément (travaux, enseignants, véhicules...).

Fait le :.....à

Signature du demandeur